

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

États financiers au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution des actifs nets	7
Flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 16
Annexes	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
305, rue de la Gare
C.P. 305
Matane (Québec)
G4W 3N2

T 418 562-0203

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de campagnes de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

De plus, l'organisme reçoit des subventions reliées à des projets spécifiques pour lesquelles nous n'avons pas été en mesure de vérifier de façon satisfaisante l'appariement des charges aux projets auxquelles elles sont spécifiquement attribuables. Par conséquent, notre vérification de ces charges s'est limitée à la vérification de leur existence et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportées à leur imputation par projet, donc par conséquent, aux montants des produits de subventions à recevoir (à rembourser) aux 31 mars 2023 et 2022, des apports reportés de fonctionnement aux 31 mars 2023 et 2022, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation à l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Raymond Cholet Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Matane
Le 29 juin 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120694

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			2022
	Société Alzheimer	Maison J. Arthur Desjardins	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Subventions du Gouvernement du Québec (note 3)	334 098	354 318	688 416	657 509
Subvention d'APPUI Bas-Saint-Laurent (Annexe B)	34 580		34 580	
Subvention salariale d'urgence du Canada				72 635
Apports de particuliers et d'organismes	56 587	1 303	57 890	174 644
Apport de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer - Projet de référencement (annexe A)	60 000		60 000	64 323
Apport de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer - Autres	1 915		1 915	9 534
Revenus d'hébergement		185 971	185 971	163 799
Marche de la mémoire	60 334		60 334	
Intérêts gagnés	14 472		14 472	2 032
Autres revenus	11 693	540	12 233	6 757
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	679	19 410	20 089	19 291
	574 358	561 542	1 135 900	1 170 524
Charges				
Salaires et charges sociales	320 991	479 574	800 565	763 972
Formation et perfectionnement	1 870	175	2 045	7 561
Assurances	9 256	8 753	18 009	16 309
Charges locatives	22 938		22 938	19 363
Fournitures de bureau et impression	11 358	6 202	17 560	19 944
Télécommunications	10 801	2 634	13 435	11 531
Taxes, licences et permis	7 223	4 773	11 996	7 881
Énergie		13 229	13 229	9 869
Honoraires professionnels	15 285	1 223	16 508	34 543
Nourriture, soins médicaux et autres		37 416	37 416	28 388
Frais de déplacement et représentation	17 620	257	17 877	6 813
Entretien et réparations		12 157	12 157	10 987
Journal et promotion	7 127		7 127	23 985
Cotisations	8 871		8 871	7 430
Frais de banque et d'administration	1 288	6	1 294	4 873
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		472	472	
Amortissement des immobilisations corporelles	4 390	21 176	25 566	23 903
	439 018	588 047	1 027 065	997 352
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	135 340	(26 505)	108 835	173 172

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

					<u>2023</u>	<u>2022</u>
	Non affectés - Société Alzheimer	Investis en immobilisations	Non affectés - Maison J. Arthur Desjardins	Affectés d'origine interne (note 10)	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	113 858	28 736	43 619	370 922	557 135	383 963
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	139 051	(5 949)	(24 267)		108 835	173 172
Affectation d'origine interne	(164 078)			164 078		
Investis en immobilisations	(21 360)	21 360				
Solde à la fin	<u>67 471</u>	<u>44 147</u>	<u>19 352</u>	<u>535 000</u>	<u>665 970</u>	<u>557 135</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	108 835	173 172
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	472	
Amortissement des immobilisations corporelles	25 566	23 903
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(20 089)	(19 291)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>51 689</u>	<u>72 949</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>166 473</u>	<u>250 733</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles	(37 316)	(17 729)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>15 956</u>	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(21 360)</u>	<u>(17 729)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	145 113	233 004
Encaisse au début	<u>717 140</u>	<u>484 136</u>
Encaisse à la fin	<u><u>862 253</u></u>	<u><u>717 140</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	862 253	717 140
Comptes clients et autres créances (note 4)	39 961	57 185
Frais payés d'avance	24 705	17 246
	<u>926 919</u>	<u>791 571</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	394 125	382 847
	<u>1 321 044</u>	<u>1 174 418</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	116 743	82 638
Apports reportés de fonctionnement (note 8)	188 353	180 534
	<u>305 096</u>	<u>263 172</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	349 978	354 111
	<u>655 074</u>	<u>617 283</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	86 823	157 477
Investis en immobilisations	44 147	28 736
Affectés d'origine interne (note 10)	535 000	370 922
	<u>665 970</u>	<u>557 135</u>
	<u>1 321 044</u>	<u>1 174 418</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'informer la population sur la maladie d'Alzheimer et d'aider les familles. L'organisme offre un service d'hébergement et des activités de jour. Il est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnable assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment, aménagement du terrain et apports reportés afférents	25 ans
Mobilier et système téléphonique	10 ans
Matériel informatique et apports reportés afférents	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Programme de soutien aux organismes communautaires	217 239	195 184
CISSS du Bas-Saint-Laurent - SAPA	110 000	64 295
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Maison J. Arthur Desjardins	267 988	260 435
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Mesures supplémentaires pour le travail à temps complet (pandémie de covid-19)	84 299	134 280
CISSS du Bas-Saint-Laurent - Autres	2 032	
Ministère de la Santé et des Services sociaux - PAAQ	6 858	
Finances Québec - Formation et perfectionnement		3 315
	<u>688 416</u>	<u>657 509</u>

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes clients (a)	2 185	6
Subventions	29 105	46 092
Taxes à la consommation	8 671	11 087
	<u>39 961</u>	<u>57 185</u>

(a) Au 31 mars 2023, deux clients représentent respectivement 24 % et 49 % du total des comptes clients.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Aménagement du terrain - Maison J. Arthur Desjardins	2 774	111	2 663
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	465 628	173 672	291 956
Améliorations locatives	7 386	7 386	
Matériel informatique	31 200	19 492	11 708
Mobilier	14 505	11 129	3 376
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	81 476	60 319	21 157
Système téléphonique	5 436	3 620	1 816
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles - Maison J. Arthur Desjardins	20 000		20 000
	669 854	275 729	394 125

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrain - Maison J. Arthur Desjardins	41 449		41 449
Bâtiment - Maison J. Arthur Desjardins	465 628	155 048	310 580
Améliorations locatives	7 386	7 386	
Matériel informatique	24 312	15 906	8 406
Mobilier	13 313	10 322	2 991
Mobilier - Maison J. Arthur Desjardins	75 872	58 481	17 391
Système téléphonique	5 436	3 406	2 030
	633 396	250 549	382 847

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, porte intérêt au taux préférentiel plus 4,5 % (11,20 %; 7.2 % au 31 mars 2022) et est renégociable annuellement.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	15 510	10 302
Salaires et charges sociales	87 213	72 336
Subvention à rembourser	14 020	
	<u>116 743</u>	<u>82 638</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 33 419 \$ au 31 mars 2023 (27 732 \$ au 31 mars 2022).

8 - APPORTS REPORTÉS DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
CISSS du Bas-Saint-Laurent - SAPA		
Solde au début	180 534	158 649
Montant constaté aux résultats	(110 000)	(64 294)
Montant encaissé pour le prochain exercice	88 678	86 179
Solde à la fin	<u>159 212</u>	<u>180 534</u>
Ministère de la Santé et des Services sociaux - PAAQ		
Montant encaissé pour le prochain exercice	29 141	
Solde à la fin	<u>29 141</u>	
Solde à la fin	<u>188 353</u>	<u>180 534</u>

Les apports reportés de fonctionnement représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

9 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles se composent de subventions et de divers dons pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou sous forme d'immobilisations corporelles.

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Immobilisations corporelles		
Matériel informatique	3 394	3 394
Amortissement cumulé	1 697	1 018
	<u>1 697</u>	<u>2 376</u>
Bâtiment	522 375	506 419
Amortissement cumulé	174 094	154 684
	<u>348 281</u>	<u>351 735</u>
Valeur comptable nette	<u>349 978</u>	<u>354 111</u>

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

10 - ACTIFS NETS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

Les actifs nets affectés d'origine interne se rapportent aux activités prévues ci-dessous :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Rénovations et améliorations à la Maison J. Arthur Desjardins	100 000	
Acquisition d'un immeuble	150 000	
Services aux familles	85 000	
Services de «Répit-stimulation»	130 000	
Services de développement, communication et formation	60 000	
Colloques et conférences	10 000	
Marche de la mémoire		40 922
Formation du personnel et planification stratégique		14 000
Colloques et conférences		8 000
Rencontres du personnel		5 000
Campagnes de publicité		3 500
Mise à jour du parc informatique		4 000
Mise à jour du site web et du facebook		3 500
Documentation et publication		2 000
Projet d'acquisition d'un immeuble		250 000
Rémunération supplémentaire		40 000
	<u>535 000</u>	<u>370 922</u>

11 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé d'après un contrat de location échéant en avril 2026 à verser une somme de 52 835 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 17 095 \$ en 2024, 17 155 \$ en 2025, 17 155 \$ en 2026 et à 1 430 \$ en 2027.

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et les subventions à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement et de financement :

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux passifs financiers portant intérêt à taux variable.

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc l'organisme à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	ANNEXE A	
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER (PROJET DE RÉFÉRENCEMENT)		
Produits		
Encaissements de la FQSA	51 000	30 000
Encaissements autres	679	
Renversement de subvention à rembourser		4 323
Subvention à recevoir de la FQSA	<u>9 000</u>	<u>30 000</u>
	<u>60 679</u>	<u>64 323</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	56 716	57 137
Télécommunications	916	929
Fournitures de bureau et impression	1 212	3 500
Déplacements	975	2 757
Journal et promotion	522	
Cotisations	422	
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 357</u>	
	<u>62 120</u>	<u>64 323</u>
	<u>(1 441)</u>	<u>-</u>
ANNEXE B		
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
APPUI BAS-SAINT-LAURENT		
Produits		
Encaissements d'APPUI Bas-Saint-Laurent	48 600	
Subvention à rembourser (note 7)	<u>(14 020)</u>	
	<u>34 580</u>	
Charges		
Salaires et charges sociales	30 942	
Déplacements	1 066	
Frais de gestion	<u>2 572</u>	
	<u>34 580</u>	
	<u>-</u>	<u>-</u>